

DEMANDE D'AUTORISATION DE CUMUL D'ACTIVITES

(Loi 83-634 du 13 juillet 1983, article 25 septies – Loi 2016-483 du 20 avril 2016 –
Décret 2017-105 du 27 janvier 2017)

Année scolaire 2020/2021

Rappel : L'autorisation doit être demandée avant le début de l'activité et toutes les rubriques de ce formulaire doivent être complétées pour éviter le rejet de la demande.

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FONCTION PRINCIPALE

Je soussigné (e), NOM :Prénom :

Etablissement :

Fonction : Enseignant Documentaliste

Quotité de service : à temps partiel à temps incomplet à temps complet

Préciser le nombre d'heures hebdomadaires pour les temps partiels et incomplets : heures

HSA : HSE :

S'agit-il d'une première demande au titre de l'année en cours ?

OUI NON : En ce cas préciser les demandes déjà agréées dans l'année scolaire précédente ci-après :

<u>Etablissement d'accueil</u>	<u>Nbre d'heures</u>	<u>Périodes</u>
.....
.....
.....

DEMANDE A EXERCER L'ACTIVITE ACCESSOIRE CI-DESSOUS :

RENSEIGNEMENTS CONCERNANT LA FONCTION SECONDAIRE

Nature exacte de l'activité :

Employeur (nom complet, nom du responsable, adresse, téléphone) :

Date de début : 01/09/2020 Date de fin : 30/06/2021

Temps consacré : par semaine : par mois : soit au total par an :

Je soussigné,.....Pr Patrick CAPOLSINI.....

(Fonction) :Président de l'Université de la Polynésie Française.....

émets un avis favorable à la présente demande.

Date : Signature et cachet

AVIS DU DIRECTEUR D'ETABLISSEMENT PRIVE

Je soussigné(é) M (me) atteste que M(Mme)..... n'a pas refusé d'effectuer des Heures Supplémentaires proposées et donne un avis :

- Favorable** à la demande ci-dessus, l'activité accessoire sollicitée ne portant pas atteinte au fonctionnement normal, à l'indépendance, à la neutralité du service public exercé à titre principal par le demandeur.
- Défavorable**, motivé comme suit :

Date : Signature et cachet

JOINDRE L'EMPLOI DU TEMPS DE L'ENSEIGNANT

AVIS DE LA DIRECTON DE L'ENSEIGNEMENT PRIVE

- Favorable
- Défavorable, motivé comme suit :

Date : Signature et cachet

DECISION DU VICE-RECTORAT DE LA POLYNESIE FRANCAISE

Après étude de la demande et des pièces justificatives jointes au dossier, le Vice-Rector de la Polynésie française émet un avis :

- Favorable
- Défavorable, motivé comme suit :

Date : Signature et cachet